



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Saint-Julien

Date : 21 mai 2021

Nombre de plaintes : 0

Nombre d'événements consignés dans MÉMO (intimidation) : 5

Classes fermées : 4

Nombre d'événements consignés dans MÉMO (une quinzaine d'élèves) : 117

Classe fermée : 18

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2020-2021	
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<p><u>À développer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre à la disposition les fiches de signalement pour les parents, les élèves et les membres du personnel dans le bureau de la TES ✓ Jeux supervisés et animés par le service de garde, surveillantes et les TES lors des périodes de dîner ✓ Mise en place d'activités mensuelles (septembre : ensemble pour faire la différence, octobre : attention/concentration, novembre : mois de la non-violence, décembre : bienveillance, février : amitié, mars : estime personnelle, avril : persévérance, mai : anxiété, juin : transition primaire/secondaire) ✓ Enseignement explicite des comportements attendus et conséquences en lien avec les comportements ✓ Consigner les interventions dans l'outil MÉMOS par TOUS les intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le programme de soutien aux comportements positifs (SCP) est présent à l'école. ✓ La matrice des comportements attendus revue et corrigée ✓ Activités mensuelles (septembre : ensemble pour faire la différence, octobre attention/concentration, novembre : mois de la non-violence, décembre : bienveillance, février : amitié, mars : estime personnelle, avril : persévérance, mai : anxiété, juin : transition primaire/secondaire) ✓ Protocole-école pour les comportements de violence (fugue, violence) ✓ Protocole élève, au besoin



À consolider :

- ✓ Formation du personnel d'encadrement du midi (supervision active)
- ✓ Rencontres de régulation du comité SCP (mensuellement) afin de cibler les besoins des élèves et d'intervenir judicieusement
- ✓ Continuer de clarifier les notions violence, conflit ou intimidation
- ✓ Ligne du temps
- ✓ Niveau 2 SCP (PEP)
- ✓ Organisation des temps non structurés par le TES sur la cour (zone de médiation, banc...)

Maintenir :

- ✓ Poursuivre le partenariat avec différents organismes externes
- ✓ Sensibilisation des parents sur ce sujet lors des premières rencontres en septembre avec la remise du dépliant Intimidation aux parents
- ✓ Ateliers portant sur le cyber intimidation et les réseaux sociaux (3e cycle)
- ✓ Poursuivre le programme de soutien au comportement positif (SCP)
- ✓ Référentiel dans toutes les classes sur la résolution de conflits
- ✓ Surveillante attitrée pour certains élèves au niveau 2
- ✓ Processus clair dans l'école (intervention par l'enseignant de niveau 1, rôle du TES)
- ✓ Soutien des TES aux surveillantes du dîner
- ✓ Système d'encadrement dans les vestiaires lors des périodes d'éducation physique
- ✓ Remise des étoiles par les chauffeurs d'autobus
- ✓ Lors des jours de pluie, des plateaux sont offerts aux élèves (ordinateur, gymnase, palestre, etc.)
- ~~✓ Arbitres (élèves formés par un membre des Lynx de Lachute) au soccer (à revoir en 2020-21)~~



- ✓ Centre d'emploi
- ✓ Jeu supervisé au gymnase pour l'enseignement explicite des comportements attendus
- ✓ Coin résolution de conflit à l'intérieur (enseignement explicite du fonctionnement)
- ✓ Ateliers sur la gestion des conflits pour tous (novembre et groupe de besoin si nécessaire)

Maintenir aux deux ans :

- ✓ Sondage auprès des élèves sur l'intimidation et la violence.



Mise en œuvre des moyens

Dû à l'année particulière que nous venons de passer et les différentes contraintes imposées par le Gouvernement, certaines de nos actions étaient restreintes ou plus complexes à mettre en place. La création et le respect des bulles-classe ainsi que les règlements sanitaires ont augmenté la charge de travail des différents agents gravitant autour des élèves de l'école. Cette surcharge a causé un certain délestage au niveau de quelques mesures de prévention, de processus de consignation et de signalement.

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention : **oui/non** pourquoi?

OUI Poursuite du programme de soutien aux comportements positifs, des plans de leçons et des affiches. Les rencontres prévues avec le SDG et les surveillantes de diner ont eu lieu. Il y a eu beaucoup d'interventions précoces auprès des élèves de maternelle et du premier cycle. Les activités mensuelles ont eu lieu mais pas nécessairement mensuellement. Les temps non-structurés ont été des moments plus problématiques cette année et les interventions ont eu lieu, majoritairement, dans le bureau des TES et dans les salles de classe, plutôt directement sur la cour d'école.

Le respect de la matrice des comportements semble avoir causé plus de difficultés pour certains puisque dans le questionnaire auquel les enseignants ont répondu, 67% d'entre eux constatent une incohérence au niveau de l'application des règles de vie. L'enseignement explicite des comportements attendus à des sous-groupes d'enfants a été impossible cette année, mais certains enseignants l'ont tout de même fait avec les élèves de leur bulle-classe.

Les modalités de signalement et de consignation : **oui/non** pourquoi?

- Signalement (**non**) mettre à la disposition des billets de signalement pour les parents, les élèves et les membres du personnel au bureau de la TES
- NON, la consignation dans l'outil MÉMO n'a pas été faite par tous les intervenants de l'école. La lecture des statistiques dans l'outil n'est donc pas tout à fait représentative de ce qui s'est déroulé pendant l'année scolaire.
- Le signalement aux parents des comportements des enfants ayant besoin suivi plus personnalisé, SCP niveau 2 (PEP)

Les mesures éducatives et de sanction : **oui** pourquoi? Utilisation du référentiel <<je règle mes conflits>> adapté au niveau scolaire des élèves. Ensuite, assurer le suivi afin de maintenir la cohérence entre tous les intervenants. Les mesures de sanctions contre l'intimidation et la violence ont été mises en place dans le plan de lutte, mais n'ont pas été appliquées puisque nous n'avons pas eu de plainte.

Les mesures de soutien : **oui/non** pourquoi? Sans avoir eu de plainte officielle, nous avons appliqué les mesures de soutien dans certaines situations où cela était nécessaire.



Les difficultés rencontrées :

- Les fiches de signalement ne sont pas disponibles dans le bureau de la TES.
- Augmenter l'entrée des données dans l'Outil MÉMOS par d'autres adultes de l'école que les TES : enseignants, service de garde.
- Utilisation de l'outil MÉMOS (comme outil de consignation et utilisation comme banque de données.
- Gestion des moments non structurés
-

Les éléments facilitants :

- Adhésion de l'équipe-école
- Bonne communication, échange d'informations avec les parents du milieu scolaire
- Mandat supervisé par le comité SCP (application, suivi, ligne du temps)
- Bonne connaissance des ressources externes mise à notre disposition (partenaires)
- Mois de la non-violence
- Ajout d'une 2^e TES plancher à temps plein
- Travail de collaboration entre TES, surveillante, SDG, enseignants

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Cohésion dans les interventions et prise en charge rapide et partagée des situations afin d'en éviter l'escalade • Mise en application d'interventions positives, éducatives plutôt que simplement punitives • Collaboration accrue et concertée entre les différents cadres d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du lien de confiance entre les élèves et les intervenants (titulaires ou non) • La connaissance de sanctions peut dissuader certains élèves d'utiliser la violence et l'intimidation. • Favoriser un climat de confiance et de sécurité • Être capable de mieux différencier l'intimidation d'une taquinerie, d'une moquerie ou d'un conflit de cour d'école 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents comprennent plus le phénomène et les différences entre conflit, violence et intimidation • Retour rapide des communications et des suivis (enseignants, TES, personnel et direction) • Développement du lien de confiance entre les parents et les intervenants (enseignants, TES, service de garde et direction). 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en collaboration et échange d'informations pertinentes entre les milieux : CISSS, pédiatrie sociale, policier éducateur.



<ul style="list-style-type: none">• L'utilisation plus fréquente de l'outil MÉMO de la part de tous les intervenants.• Poursuite de SCP	<ul style="list-style-type: none">• Connaître et reconnaître toutes les formes d'intimidation et violence et surtout le cyber intimidation (3e cycle).	<ul style="list-style-type: none">• Appréciation du suivi lors de situation d'intimidation et dans les semaines suivantes.• Collaboration des parents et communication avec le personnel de l'école.	
--	--	---	--



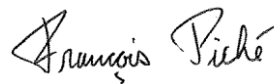
Recommandations pour 2021-2022

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Ajouter les fiches de signalement au bureau TES
- À la première séance d'informations aux parents avec la remise du dépliant
- Reconduire le sondage auprès des élèves en juin 2023 et continuer de consigner les interventions dans l'outil MÉMOS.
- Poursuivre les animations de prévention et de sensibilisation auprès des élèves.
- Utilisation de la plateforme numérique Moozoom
- Animation des ateliers littéraires sur les habiletés sociales grâce au programme DIRE-MENTOR
- Maintenir une bonne communication avec les parents et un bon partenariat (maintenir la communication entre les membres du personnel) avec les organismes externes.
- Renforcer les comportements positifs (programme SCP). Inclure les chauffeurs d'autobus dans le renforcement positif (étoiles).
- Garder nos élèves actifs dans les temps non structurés (à l'extérieur et à l'intérieur) par l'animation de certaines activités. L'importance des activités parascolaires, comptoir de prêts, animation sur la cour par les TES et du centre d'emploi.
- S'assurer d'un suivi entre les différents intervenants afin de maintenir une cohérence et un meilleur partage de la situation des élèves qui bénéficient du programme PEP, scp niveau 2.

L'évaluation du plan de lutte de l'école [Saint-Julien](#) a été approuvée par le Conseil d'Établissement le [26 mai 2021](#)

No de résolution : [CE-056-2021-027](#)



François Piché
Direction